

Lait et fruits à l'école



Une solution clé en main
pour votre commune



Pour la distribution de fruits BIO et
produits laitiers BIO dans les écoles

biocoop

| Augny



Union européenne

Investir dans la santé des enfants dès aujourd’hui

Le programme européen « Lait et Fruits à l’école » est financé par l’Union européenne et piloté en France par FranceAgriMer.

Son objectif est simple :

Permettre aux enfants de découvrir une alimentation bio plus saine tout en développant de bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge.

Un programme inscrit dans la durée

Le programme européen « Lait et Fruits à l’école » s’inscrit dans la stratégie française 2023-2029, définie dans le cadre de la politique de l’Union européenne en faveur de l’alimentation des enfants.

Il bénéficie d’un cadre réglementaire européen et est piloté en France par FranceAgriMer, sous l’autorité du ministère de l’Agriculture.

Quels intérêts pour votre commune ?

- Bénéficier d’un dispositif reconnu au niveau européen
- Valoriser votre politique en faveur des enfants
- Renforcer la confiance des familles envers votre commune
- Développer un projet éducatif concret
- Agir pour la santé publique
- Favoriser les produits de qualité

2 Options pour votre commune

Option 1

Distribution pendant le déjeuner

Les fruits, légumes ou produits laitiers sont proposés aux élèves au moment du repas.

Cette modalité s’intègre naturellement au fonctionnement de la restauration scolaire et permet d’offrir aux enfants des produits de qualité dans le cadre de leur déjeuner.

Option 2

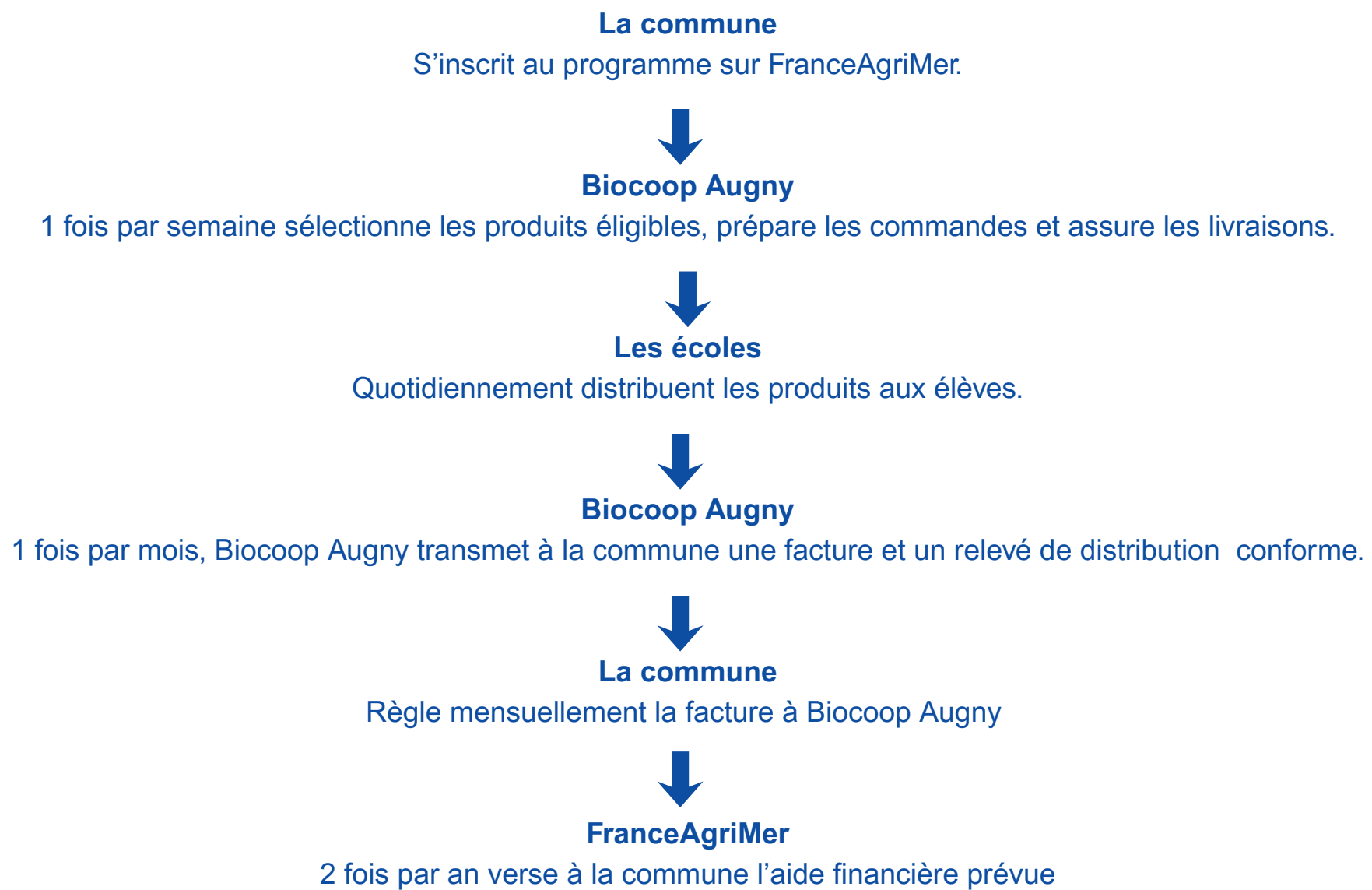
Distribution en fin de journée

Les produits sont distribués aux élèves à la fin des cours, sous forme de collation.

Ce moment de dégustation constitue une occasion privilégiée pour faire découvrir de nouveaux aliments, sensibiliser les enfants à une alimentation équilibrée et créer un temps d’échange

Comment fonctionne le programme ?

Un fonctionnement simple



Nous vous accompagnons à chaque étape



Pour participer à l'ensemble de l'année scolaire, Déposez votre demande d'agrément **avant le 30 novembre 2026**

Après le 30 novembre,
Il est encore possible de déposer une demande d'agrément, mais uniquement pour la deuxième période de distribution (1er février 2027 jusqu'à la fin de l'année scolaire)

Un choix adapté à votre organisation

Chaque commune est libre de choisir la modalité de distribution la plus adaptée au fonctionnement de ses établissements scolaires.

Ce choix est toutefois unique pour l'ensemble de la commune : il n'est pas possible de combiner une distribution au déjeuner et une distribution en fin de journée. La modalité retenue s'applique à toutes les écoles participantes ainsi qu'à l'ensemble des classes bénéficiaires de la commune.

Biocoop Augny vous accompagne dans ce choix afin de mettre en place l'organisation la plus simple, la plus efficace et la mieux adaptée à vos établissements.

Les points clés à respecter

Pour bénéficier des aides du programme, quelques engagements sont à respecter :

- Assurer la visibilité du financement européen en affichant le support de communication officiel dans l'établissement et/ou en faisant apparaître le logo de l'Union européenne conformément aux règles du programme.
- Respecter la modalité de distribution choisie (déjeuner ou fin de journée) pour l'ensemble des écoles et des classes participantes.
- Conserver les documents justificatifs liés aux distributions (bons de livraison, pièces demandées par FranceAgriMer...).
- Respecter les échéances administratives pour le dépôt des demandes d'aide.

Nos engagements

- Accompagnement dans les démarches administratives
- Proposition de produits conformes aux critères d'éligibilité du programme.
- Préparation et livraison des commandes par établissement ou par classe, selon l'organisation retenue.
- Etablissement et transmission des relevés de distribution conformes aux exigences de FranceAgriMer.
- Rappel des échéances importantes du programme afin que vous ne manquiez aucun délai.
- Suivi personnalisé tout au long de l'année scolaire.



| Augny

Les étapes de votre demande d'agrément

1 - Créer un compte FranceAgriMer

- Création d'un compte sur le portail FranceAgriMer.
- Réception du numéro de télé-usager
- Accès à l'e-service « Lait et Fruits à l'école ».

sous 15 jours par courrier

2 - Déposer la demande d'agrément : Compléter les informations de l'organisme :

- Coordonnées,
- Ajouter les établissements scolaires : pour chaque école participante :
- Choix de l'option (déjeuner ou fin de journée)
- Les produits concernés,
- Les périodes de distribution,
- Les prévisions de distribution

3 semaines pour recevoir l'agrément

Votre interlocutrice dédiée

Virginie Strauss
Chargée de développement
Tel : 06.09.25.09.15
Mail : lfe.biocoop@gmail.com



Je vous accompagne à chaque étape

- Présentation du programme
- Accompagnement dans les démarches
- Préparation et conditionnement des produits bio éligibles
- Livraison directement dans les écoles
- Suivi personnalisé

“Ensemble, favorisons une alimentation saine, bio et durable pour les enfants de votre commune”



| Augny